

Oui, il existe une majorité pour dépénaliser l'IVG

KARINE LALIEUX

Députée fédérale PS

Au lendemain de l'adoption en première lecture de la proposition de loi de la majorité gouvernementale qui prétend dépénaliser l'IVG, la députée Open VLD Carina Van Cauter se fendait d'une carte blanche dans *De Morgen* pour tenter de démontrer que les libéraux flamands n'avaient pas perdu leur âme en refusant d'apporter leurs voix au camp progressiste pour une dépénalisation pleine et entière de l'IVG.

Allant jusqu'à affirmer qu'il aurait été incompréhensible d'organiser leur propre défaite avec les partisans d'un élargissement des conditions de pratique de l'IVG, car il n'y aurait pas eu, malgré leur soutien, de majorité avec les socialistes et les verts. Et d'expliquer qu'il n'y avait pas d'alternative à leur logique du petit pas, et qu'ils feraient mieux une prochaine fois.

Il faut vraiment lire vite cette carte blanche pour y croire. Car il existait, et il existe toujours, une majorité dans ce Parlement pour permettre un grand et vrai pas en avant. Petite leçon de calcul.

24 voix faciles à trouver

La proposition déposée par l'opposition progressiste qui rassemble le PS, sp.a, les Verts, DéFI et le PTB autour de la suppression de toute sanction pénale pour les femmes et qui élargit à 18 semaines le délai pendant lequel il peut être procédé à une IVG compte déjà sur le soutien de 52 députés. Il suffirait donc que 24 députés les rejoignent pour adopter ce texte.

24 voix... faciles à trouver! Car si les groupes MR et Open VLD osaient se libérer du carcan conservateur de la N-VA et du CD&V, la dépénalisation totale de l'IVG pour les femmes pourrait être une réalité

dans notre pays!

La famille libérale compte 34 élus à la Chambre. La presse fait état de 15 députés MR sur 20 qui seraient favorables, sous couvert d'anonymat, à la dépénalisation de l'IVG. Si chaque député MR se prononce en âme et conscience, comme pour chaque vote éthique, il ne manque que 9 voix parmi les 14 députés du groupe Open VLD. Qui a déjà exprimé sa volonté d'aller plus loin.

C'est à Charles Michel qu'il revient de libérer les députés de sa majorité des états d'âme de certains membres de son gouvernement. Comme l'avaient fait Wilfried Martens, Guy Verhofstadt et Elio Di Rupo, qui avaient remis les dossiers éthiques au cœur de la liberté parlementaire.

En effet, depuis la loi sur l'IVG adoptée en 1990, à celles qui encadrent l'euthanasie et son élargissement aux mineurs en passant par le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels, en matière d'éthique, les députés ont toujours pu voter en âme et conscience.

En 1990, Wilfried Martens, alors Premier ministre, partage la position des évêques qui voient la proposition Lallemand/Michielsen sur l'IVG comme compromettant le droit à la vie au stade initial. Mais il rappelle dans ses mémoires que son gouvernement en a fait une question de liberté et de conscience: *«Chaque parlementaire devra voter en âme et conscience.»*

Le chef de groupe MR de l'époque ne dit pas autre chose quand il affirme que son parti *«a toujours non seulement proclamé mais objectivement mis en œuvre l'indispensable nécessité d'une totale indépendance d'expression dans les matières touchant à la liberté de conscience. (...) chacun des parlementaires libéraux pourra voter selon ses convictions profondes.»*

Depuis, cette liberté a été réaffirmée par les ténors libéraux à l'entame de chaque vote éthique. Charles Michel lui-même le rappelait avant de voter contre l'ouverture de l'adoption aux couples homosexuels:

«Au MR, chaque parlementaire, en son âme et conscience, exprimera à travers son vote personnel sa conviction personnelle dans le cadre de ce débat éminemment éthique. C'est un élément qui nous caractérise et il me semblait utile de le mettre clairement en évidence.» Et lors de chaque débat éthique, le vote du groupe MR a en effet été dispersé.

Corsetage et états d'âme

Aujourd'hui, le gouvernement Michel a corseté un débat que même Wilfried Martens avait laissé à la liberté de conscience. Les gages permanents que Charles Michel doit donner à la N-VA l'empêchent de déployer son autorité de Premier et de laisser la liberté de conscience l'emporter sur un veto politique d'un ou de plusieurs membres de sa majorité.

Aujourd'hui, ce sont les états d'âme d'une minorité de ministres et de parlementaires de la majorité de Charles Michel qui empêchent une majorité de parlementaires de dépénaliser réellement l'IVG et de permettre l'élargissement de ses conditions de pratique qui rencontrent la demande des femmes, des médecins et des experts.

Le gouvernement Michel a imposé le silence à la liberté de conscience des députés de la majorité MR/N-VA. Il a osé corseter un droit fondamental des femmes dans un accord de majorité au profit d'une minorité de parlementaires composée du parti chrétien flamand, d'une partie de la N-VA... voire d'un courant conservateur MR beaucoup plus important que les déclarations des uns et des autres dans les médias.

Le gouvernement Michel a osé corseter un droit fondamental des femmes dans un accord de majorité au profit d'une minorité de parlementaires.